

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

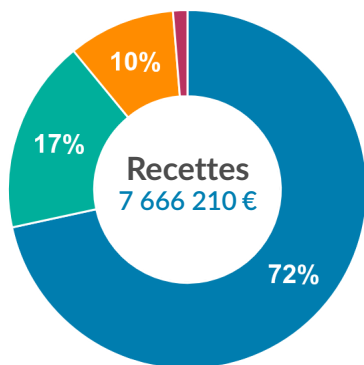
Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	7 666 210 €	6 886 931 €
	Invest	7 302 854 €	10 275 445 €
Report de l'exercice 2024	Fonct	700 222 €	0 €
	Invest	0 €	17 441 €
Total exercice (réalisations + reports)		15 669 286 €	17 179 818 €
Résultat de clôture de l'exercice		-1 510 532 €	
RàR reportés en 2026	Invest	544 997 €	637 022 €
Totaux cumulés		16 218 684 €	18 075 292 €
Résultat financier définitif		-1 856 608 €	

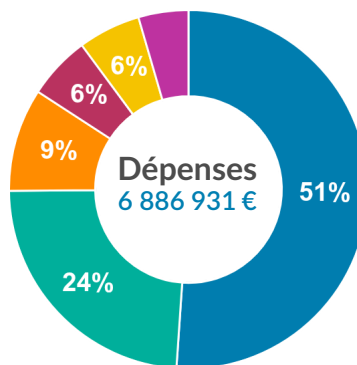
Points marquants

- ▶ -
- ▶ -
- ▶ -

La section de fonctionnement

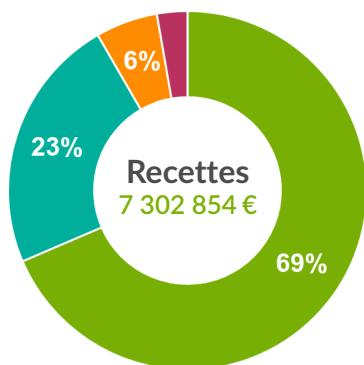


- Impôts et taxes : 5 489 904 €
- Dotations et participations : 1 336 281 €
- Produits des services : 740 436 €
- Autres recettes réelles : 99 589 €

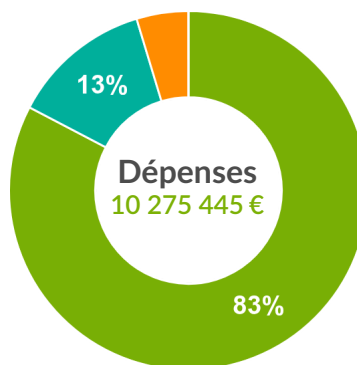


- Charges de personnel : 3 517 478 €
- Charges générales : 1 639 875 €
- Autres dépenses réelles : 639 063 €
- Charges gestion courante : 392 674 €
- Dépenses d'ordre : 387 498 €
- Intérêts d'emprunts : 310 343 €

La section d'investissement



- Emprunt : 5 005 590 €
- Recettes d'ordre : 1 688 796 €
- Dotations et subventions : 408 467 €
- Excédents de fonct capitalisés : 200 000 €



- Dépenses d'équipement : 8 493 796 €
- Dépenses d'ordre : 1 301 297 €
- Remboursement du capital : 479 350 €
- Autres dépenses réelles : 1 002 €

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	7 666 210 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 499 433 €
Épargne brute	1 166 777 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à **7 510 446 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **64.00 ETP**